

## **Communiqué de presse**

### **PIÈCES D'IDENTITÉ- ATTENTION AUX DÉLAIS**

La carte nationale d'identité ou le passeport sert à justifier de votre identité pour différents actes de la vie quotidienne. La mairie de Colmar assure la délivrance de ces pièces.

Chaque année, à l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances d'été, vous êtes nombreux à vouloir effectuer vos demandes de carte d'identité ou de passeport.

Aussi, pour limiter les délais d'obtention, **pensez à anticiper vos demandes.**

Les délais d'attente sont allongés durant les mois d'avril, mai et juin.

**Pour simplifier vos démarches en mairie et réduire le délai d'instruction du dossier, vous pouvez effectuer celles-ci de manière dématérialisée. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et de cocher la case "*réaliser une pré-demande en ligne passeport et/ou CNI*".**